

Conseil d'établissement de l'École secondaire de Neufchâtel

Officiel

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement
tenue le 16 mars 2022
à 19 h, par Teams

Présents : Mesdames Laurie-Anne Beaudin, Karla Tessier-Bernatchez, Marie-Pierre Brochu, Diane Chouinard, Julie Cyr, Monique Drolet, Isabelle Gignac, Karine Gonnnet, Sabrina Lacroix, Marie-Ève Lancup (19 h 17), Amélie Pelletier, Josée Pigeon, Valérie Vaillancourt, Léa Fortin-Delagrave; ainsi que messieurs Frédéric Benoit, Denis Bouret et Steve Lemoine.

Absents : Madame Maryanik LeGoff

21.4.1 Ouverture de la réunion

La réunion débute à 19 h 2.

21.4.2 Interventions du public

Aucune intervention.

Points de décision

21.4.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

21.4.1 Ouverture de la réunion;

21.4.2 Interventions du public;

Points de décision :

21.4.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour;

21.4.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2022;

21.4.5 Suivi au procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2022;

21.4.6 Dérogation à la liste des matières pour un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves (Accès – DEP);

21.4.7 Fonds à destination spéciale;

21.4.8 Présentation des sorties et gels d'horaire;

21.4.9 Présentation des principes des contributions financières pouvant être exigées des parents et des usagés pour 2022-2023;

Points d'information :

21.4.10 Bons coups;

21.4.11 Suivi COVID-19;

21.4.12 Rapport du parlement étudiant;

21.4.13 Rapport du comité de parents;

21.4.14 Correspondance;

21.4.15 Autres sujets;

a) Retour sur la rencontre de parents;

b) Sondage collaboration école-famille;

c) Guerre en Ukraine.

	<p>21.4.16 Date de la prochaine réunion; 21.4.17 Clôture de la réunion.</p> <p>Madame Diane Chouinard fait lecture de l'ordre du jour. Les points 21.4.15 et 21.4.16 de l'ordre du jour qui a été originalement envoyé aux membres étaient des erreurs de copier-coller et sont donc retirés. Madame Monique Drolet ajoute les sous-points a, b et c au point « Autres sujets » ainsi devenu le point 21.4.15. De plus, l'ordre du jour devrait mentionner que la réunion se tient le mercredi 16 mars, et non pas le mardi. Finalement, le point 21.4.9 ne demande pas d'approbation et sera donc changé pour « Présentation des principes des contributions financières pouvant être exigées des parents et des usagés pour 2022-2023 ».</p> <p>L'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié est proposée par M^{me} Valérie Vaillancourt et appuyée par M^{me} Léa Fortin-Delagrave.</p> <p style="text-align: right;"><u>Proposition CE-21.4.01 adoptée à l'unanimité</u></p>
21.4.4	Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2022
	<p>Le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2022 est corrigé.</p> <p>L'adoption du procès-verbal ainsi corrigé est proposée par M^{me} Karla Tessier-Bernatchez et appuyée par M. Steve Lemoine.</p> <p style="text-align: right;"><u>Proposition CE-21.4.02 adoptée à l'unanimité</u></p>
21.4.5	Suivi au procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2022
	<p>21.3.5 Suivi au procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2021</p> <p>Madame Drolet annonce que les nouveaux casiers ont été livrés. Ceux-ci sont beaucoup plus grands et ceux des futurs modulaires seront identiques.</p> <p>21.3.11 Rapport du Parlement des jeunes</p> <p>Madame Drolet informe les membres que malheureusement, le projet soumis au concours <i>Taille ta place</i>, une initiative de la fondation 104, n'a pas été retenu. Les élèves y ont travaillé de façon rigoureuse, mais finalement les gagnants ont été choisis par tirage au sort. Les efforts se poursuivent afin de récolter du financement pour l'aménagement de la cour.</p> <p>Monsieur Denis Bouret demande que les procès-verbaux officiels des réunions d'octobre et de décembre soient fournis, ils n'ont pas été envoyés aux membres.</p> <p>Madame Léa Fortin-Delagrave demande que les règles concernant les heures d'accès aux nouveaux casiers soient clarifiées. Madame Drolet explique que la section où ils sont situés se trouve près des départements d'enseignants, de classes où il y a de la récupération et des locaux d'intervenants. La direction craignait que la circulation soit trop bruyante et en a donc interdit l'accès entre 12 h 35 et 13 h 15.</p>
21.4.6	Dérogation à la liste des matières pour un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves (Accès-DEP)
	<p>Chaque année, une dérogation au Régime pédagogique est présentée pour accueillir le programme <i>Accès-DEP</i>. Il s'agit d'un des programmes d'adaptation scolaire disponible à l'école Neufchâtel. Ce service permet à des élèves de 15 ans et plus ayant réussi un minimum de deux cours de base en 2^e secondaire de poursuivre leurs apprentissages en 3^e secondaire dans les matières de base tout en explorant, via des cours et des stages en centres de formation professionnelle et en entreprise, le monde de la formation professionnelle. À la fin de leur passage en Accès-DEP, les élèves peuvent accéder à certains programmes</p>

	<p>qui mènent à un diplôme d'études professionnelles. Madame Drolet fait lecture de la dérogation « Consultation portant sur le projet particulier Accès-DEP offert à l'école secondaire de Neufchâtel » fournie aux membres.</p> <p>Il est proposé par M^{me} Marie-Pierre Brochu, appuyée par M. Frédéric Benoit, de donner un avis favorable à la proposition soumise à la consultation du conseil d'établissement par le Centre de services scolaire de la Capitale.</p> <p style="text-align: right;"><u>Proposition CE-21.4.03 adoptée à l'unanimité</u></p>
21.4.7	Fonds à destination spéciale
	<p>Madame Drolet explique que le processus visant à améliorer la cour d'école occasionne plusieurs démarches dans le but d'amasser le financement nécessaire à sa réalisation. Les sommes récoltées doivent être déposées dans un fonds à destination spéciale. Pour que ce fonds soit ainsi reconnu, il doit répondre à plusieurs critères et doit être approuvé par le conseil d'établissement. Madame Chouinard fait lecture de la résolution fournie aux membres.</p> <p>Sur proposition de M^{me} Léa Fortin-Delagrave, appuyée par M. Steve Lemoine, il est résolu à l'unanimité de donner un avis favorable à la demande de fonds à destination spéciale pour l'aménagement de la cour d'école.</p> <p style="text-align: right;"><u>Proposition CE-21.4.04 adoptée à l'unanimité</u></p>
21.4.8	Présentation des sorties et gels d'horaire
	<p>Madame Drolet présente le formulaire des sorties et gels d'horaire et les changements qui y ont été apportés. Une colonne CE indique maintenant si l'activité a été présentée au conseil d'établissement. Madame Drolet explique les différentes sorties et gels d'horaire qui se sont ajoutés depuis la dernière rencontre.</p>
21.4.9	Présentation des principes des contributions financières pouvant être exigées des parents et des usagés pour 2022 — 2023
	<p>Madame Drolet explique que les principes des contributions financières pouvant être exigées des parents et des usagés n'ont pas à être réapprouvés lorsqu'il n'y a pas eu de changements depuis leur dernière approbation. Comme il n'y aura aucun changement apporté aux principes des contributions de 2021-2022, ceux-ci sont toujours en vigueur et ne requièrent aucune approbation pour 2022-2023.</p> <p>Madame Lancup mentionne que la politique du Centre de services scolaire a été retravaillée et présentée au conseil d'administration (CA) du 15 mars 2022. Madame Drolet répond qu'au moment de préparer les documents, l'information qu'elle avait eue était qu'il n'y aurait pas de modifications majeures à la politique qui auraient un impact pour l'école de Neufchâtel. Si toutefois, après la réception de la nouvelle politique du Centre de services, des changements devaient être apportés, les principes modifiés seraient présentés pour approbation au CE. De plus, M^{me} Lancup parle de l'usure normale du matériel qui ne devrait pas être facturée aux étudiants et demande si la politique de l'école pourrait être modifiée à ce sujet. Madame Drolet répond qu'effectivement cette partie pourrait être réécrite et qu'en conséquence, la politique devra être réapprouvée lors d'une prochaine rencontre.</p> <p>Madame Brochu parle des frais maximums qui peuvent être exigés pour les documents reprographiés au point 5.2. Madame Drolet annonce que ce point sera clarifié afin de permettre plus de photocopies advenant le cas où un cahier serait moins dispendieux.</p>

Points d'information	
21.4.10	Bons coups
	<p>A) Madame Drolet présente le projet « Neufchâtel, une école pour la vie ». Présentement, le Mur des célébrités accueille les photos d'anciens élèves qui se sont distingués, dont M. Régis Labeaume et M^{me} Mélissa Bédard. Ce mur sera déplacé au hall d'entrée pour permettre plus de visibilité et son contenu sera bonifié pour accueillir plus d'anciens étudiants de Neufchâtel sans nécessairement qu'ils soient connus du grand public. Mesdames Sabrina Lacroix et Karine Gonnet expliquent que l'idée est de créer un répertoire d'anciens élèves dont les parcours inspirants pour les élèves seront disponibles au moyen d'un code QR. Par exemple, on pourrait y lire le cheminement scolaire d'un médecin ou encore le parcours un peu plus atypique de quelqu'un qui se démarque dans son travail. Du recrutement avait été fait lors du 50^e anniversaire de l'école, mais un formulaire sera aussi disponible pour les anciens élèves afin de postuler.</p> <p>B) Madame Drolet informe les membres que régulièrement, le Centre de services scolaire de la Capitale met en lumière un employé qui se démarque dans son travail sur ses pages Web et Facebook. Ce mois-ci, il s'agit de M. Philippe Bertocchi, un enseignant en adaptation scolaire de Neufchâtel, qui a eu cet honneur. Passionné et professionnel, M. Bertocchi a pu mettre à profit ses compétences dans la classe Horizon depuis la création de ce service en 2018 en travaillant auprès des élèves présentant un trouble grave du comportement.</p> <p>C) Madame Drolet souligne le franc succès du Carnaval dont il a été question à la dernière réunion. Plusieurs activités ont eu lieu et les participants ont eu beaucoup de plaisir. L'événement est donc prévu être renouvelé l'an prochain.</p>
21.4.11	Suivi de la Covid-19
	<p>Madame Drolet annonce qu'aujourd'hui, seulement dix élèves ont été absents pour Covid-19 dans l'ensemble de l'école. Des tests rapides ont été donnés aux élèves avant les Fêtes, mais on ignore encore si d'autres seront reçus prochainement. Les règles ont également été modifiées, dont celle du passeport vaccinal qui n'est désormais plus requis pour les activités. Une fois assis en classe, le masque n'est plus imposé. Cependant, lorsqu'ils circulent en classe ou dans les corridors, lors des cours d'éducation physique et lors de la pratique de sports, le port du masque demeure obligatoire.</p> <p>Madame Brochu demande ce qui est préconisé lors des travaux d'équipe. Madame Drolet explique que des précisions seront apportées à ce sujet parce qu'actuellement la santé publique ne fait pas la distinction dans la distance des élèves une fois assis. Un suivi est attendu à ce sujet.</p> <p>Madame Fortin-Delagrave demande les règles qui s'appliquent lors d'activités physiques intenses. Madame Drolet répond qu'à moins que ce soit une entrave importante lors d'un effort intense, le masque doit être porté.</p> <p>Monsieur Bouret demande des précisions concernant les cas contacts et le fait qu'ils peuvent revenir à l'école, mais en portant le masque en tout temps. Madame Drolet répond qu'effectivement ils peuvent revenir en classe et le masque est obligatoire, même assis, et ce, pour une durée de dix jours.</p>
21.4.12	Rapport du Parlement étudiant
	<p>Madame Léa-Fortin Delagrave parle des activités du Carnaval et de leur succès comme mentionné plus tôt par Madame Drolet. Entre autres, un sculpteur professionnel était présent et les sculptures étaient très belles. Ensuite, les activités pour la fête de la Saint-Valentin ont eu lieu, dont une vente de chocolat qui a</p>

	<p>moins bien fonctionné qu'espéré. Le fait que les gens n'ont plus d'argent comptant explique probablement cette situation. Les cartes de Saint-Valentin ainsi que la Guerre des Couples ont aussi eu beaucoup de succès. De plus, la journée Cabane à sucre approche à grands pas, soit le 31 mars prochain. Madame Laurie-Anne Beaudin ajoute que le Pentathlon des neiges a eu lieu et la journée fut plaisante pour les participants encore cette année. Concernant le voyage à Whistler, plusieurs démarches sont en cours et les élèves concernés sont déjà au courant de leur participation au voyage.</p> <p>Madame Drolet demande si les gens qui n'ont pas été retenus sont aussi au courant. Madame Beaudin répond qu'à sa connaissance, aucun candidat ayant soumis sa candidature n'a été refusé.</p>
21.4.13	Rapport du comité de parents
	<p>Madame Marie-Ève Lancup informe les membres que, comme discuté précédemment, la nouvelle politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières a été présentée au comité de parents et des suggestions ont été faites. Son adoption n'a pas encore eu lieu.</p> <p>En ce qui concerne les lecteurs de CO2, environ 50 % des écoles ont reçu leurs lecteurs. Pour les autres, le filage est déjà installé et sera prêt pour les lecteurs lorsqu'ils seront reçus.</p> <p>Il y a eu des discussions au sujet du projet de loi sur le protecteur national de l'élève qui est en changement et qui comprendra désormais des protecteurs régionaux. Le comité de travail permanent a fait des recommandations sous forme de mémoire qui ont été présentées au ministre de l'Éducation</p> <p>Madame Lancup explique que le programme de reconnaissance Distinctions Reconnaissance change de nom et de formule cette année et devient la Semaine nationale de l'engagement parental en éducation et aura lieu du 28 mai au 4 juin 2022. À l'occasion de cette semaine thématique annuelle, des parents engagés de partout au Québec seront mis en lumière, ainsi que les différentes façons dont les parents peuvent s'impliquer en éducation. La date limite pour les inscriptions étant demain, le représentant pourra aviser le CE pour les mises en candidatures de l'an prochain.</p> <p>Une formation sera offerte le 22 mars, à 19 h, par Dr Nadia Fournier, psychologue, sur le rôle d'un parent dans le bien-être psychologique de son enfant. Le comité de parents travaille également afin d'offrir la pièce de théâtre « Parent presque parfait », qui traite d'intimidation, et devrait être présentée en mai. Une formation sur la douance devrait avoir lieu au début du mois d'avril et sera présentée par M^{me} Kim Dubé-Veillette.</p> <p>La Fédération des comités de parents du Québec tient présentement un atelier de travail sur la réussite des élèves en vue de changer les plans d'intervention afin qu'ils favorisent l'implication de l'élève dans son propre plan entre autres en se fixant lui-même des objectifs.</p> <p>Madame Lancup mentionne que le comité de parents s'interroge sur le cheminement du Projet éducatif. Madame Drolet répond que le Projet a été fait pour 2019-2023, soit juste avant la pandémie. La gestion de celle-ci a été la priorité au cours des derniers mois. Avant la pandémie, un sondage était réalisé chaque année en vue de déterminer les mesures pour réaliser les objectifs. Actuellement, le ministère de l'Éducation prépare son plan de réussite, duquel découlera le PEVR (plan d'engagement vers la réussite) du Centre de services scolaire. Lorsque ce plan sera disponible, les directions d'école pourront concrétiser leur prochain projet éducatif basé sur ce PEVR. Les comités de parents en seront avisés. Madame Drolet souligne que les prochains outils devraient être moins détaillés et plus faciles à suivre.</p> <p>La prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le 23 mars prochain.</p>

21.4.14	Correspondance
	Aucune correspondance.
21.4.15	Autres sujets
	<p>a) Retour sur la rencontre de parents ;</p> <p>La deuxième rencontre de parents a eu lieu sous la même forme que la première et Madame Drolet demande comment les parents membres du CE ont trouvé leur expérience lors de celle-ci. Ce fut en général positif, mais pas à 100%.</p> <p>Monsieur Frédéric Benoit demande si les parents ont été avisés plus tardivement cette fois. Madame Drolet explique que le dernier avis parvient environ une semaine avant la tenue de la rencontre, mais que l'information se retrouve aussi sur l'Info-Neufchâtel et sur le calendrier scolaire reçu en début d'année.</p> <p>b) Sondage collaboration école-famille ;</p> <p>Madame Drolet explique que le sondage pour consulter les élèves, sur lequel est basé le projet éducatif, sera fait de nouveau pendant les cours. Pendant la pandémie, le sondage a été réalisé en ligne pendant les cours et le nombre de réponses a explosé. L'école a donc décidé de garder la formule. Un sondage sera aussi disponible pour les parents jusqu'au 14 avril prochain.</p> <p>c) Guerre en Ukraine.</p> <p>Madame Drolet mentionne que la guerre en Ukraine amène beaucoup de questionnements, suscite de l'inquiétude et augmente le sentiment d'impuissance chez certains élèves. Lundi, Madame Drolet et son équipe ont réfléchi à des façons d'aider les élèves à traverser cette période en les informant et en les aidant à se sentir utiles. Par exemple, une collecte de fonds via la vente de pains aux bananes est en voie de réalisation. Madame Cyr mentionne qu'il faut également être vigilant en ce qui concerne les élèves d'origine russe qui vivent eux aussi des moments difficiles.</p>
21.4.16	Date de la prochaine réunion
	La prochaine réunion se tiendra le 2 mai 2022, à 19 h, en présentiel.
21.4.17	Clôture de la réunion
	<p>Madame Marie-Pierre Brochu, appuyée par M^{me} Julie Cyr, propose la fermeture de la réunion à 20 h 50.</p> <p style="text-align: right;"><u>Proposition CE-21.4.05 adoptée à l'unanimité</u></p>

Isabelle Gignac
Secrétaire de la rencontre

La présidente
Diane Chouinard

La direction
Monique Drolet